**LIPP HIVER**

Cher(e) ami(e) du P&P,

Nous continuons cette compétition appelée la "LIPP HIVER", pour les mois d’hiver de septembre, d’octobre, novembre, décembre, janvier et février. Elle demande un cadre rigoureux, ainsi qu'une responsabilité accrue de la part des correspondants locaux.

La LIPP été avec sa dimension “clubs” se jouera de mars à août avec les finales en septembre.

Comme les conditions et les circonstances peuvent varier beaucoup d'un club à un autre, nous proposons que :

- chaque responsable enregistre les scores de ses joueurs avant la fin de chaque mois. Les scores doivent être enregistrés dans les tableaux Excel fournis par Jean-Luc PANNETIER (jean- luc.pannetier@wanadoo.fr) et lui être envoyés avec copie à john.hudson@orange.fr patrick.giraud907@gmail.com

- on applique systématiquement les règles du P&P, c'est-à-dire : trois clubs maximums dont un putter ; obligation d'utiliser un tee sur les départs

- distance maximum d'un trou : 90 mètres

- distance maximum : 1200 mètres pour les 18 trous

- pour le reste, on applique les règles IPPA du P&P

- on applique la règle du « score limite » : après 5 coups, si on n'a pas rentré sa balle, on la ramasse et on marque 6

- un joueur, n'ayant pas pu participer à la compétition de la LIPP HIVER du mois, peut demander à son responsable de faire valider un score réalisé pendant le mois dans une autre compétition de P&P, du type ISAPP, Ligue Midi-Pyrénées, Open de France, IPPA, etc. et dans tous les cas il faut le signaler à son responsable avant de jouer quelle compétition sera retenue pour son score de la LIPP du mois en question.

- les joueurs qui n’ont pas pu jouer ces différentes compétitions, peuvent “organiser” une partie à 3 joueurs minimum (avec des marqueurs si nécessaires) en prévenant auparavant leur responsable que les scores de cette partie compteront pour la LIPP H (voir la fiche comment jouer la LIPP)

- Il peut aussi demander à la jouer le mois suivant ou précèdent avec un marqueur désigné par le responsable

Nota : Pour la LIPP, il n’est pas autorisé de jouer « plusieurs fois dans le mois » et de choisir le meilleur score !?

- FPP s'engage à mettre en jeu la quasi-totalité des droits de jeu de 10 € par joueur/euse pour l’année (hiver et été compris)

- chaque responsable sera souverain dans son club pour l'application de ces modalités

N'oublions pas nos mots-clefs : "convivialité" et "qualité" et que FPP a pour ambition de faire jouer un maximum de joueur un maximum de fois au P&P

Merci d'avance et que les meilleurs gagnent !!

Jean-Luc Pannetier